

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

BOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RECLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## La Séparation des Eglises et de l'Etat

ONZIEME ARTICLE

Donc, Louis XVI condamnait « les droits casuels des curés » qu'il trouvait contraires à la « décence ».

Nous ne parlons pas de la « dime » perçue par les ecclésiastiques avant 1789, car nous ne pouvons croire à la revendication de ce privilège de la part du clergé catholique. En tout cas, examinons ce qu'en pensait Louis XVI lui-même, dans sa « Lettre à l'Assemblée nationale du 18 septembre 1789 » :

« J'ai donné le premier, dit-il, l'exemple des principes généraux adoptés par l'Assemblée nationale, lorsqu'en 1789, j'ai détruit, sans exiger aucune compensation, les droits de main-morte dans l'étendue de mes domaines ; je crois donc que la suppression des assujettissements qui dégradent la dignité de l'homme, peuvent être abolis sans indemnité. »

Et plus loin : « J'accepte comme vous, Messieurs, et avec un sentiment particulier de reconnaissance, le généreux sacrifice offert par les représentants de l'ordre du clergé... On peut estimer raisonnablement le produit de la dime de soixante à quatre-vingts millions. »

Le roi Louis XVI affirmait donc que les « assujettissements qui dégradent la dignité de l'homme » comme la dime peuvent être abolis sans indemnité et il reconnaissait que le clergé avait fait, dans la nuit du 4 août, le « généreux sacrifice » de soixante à quatre-vingts millions de revenus. Puisque, d'une part, le clergé avait consenti un pareil sacrifice — comme les autres privilégiés d'ailleurs, — et que la dime pouvait être abolie sans indemnité, l'Etat ne doit rien de ce chef à l'Eglise.

D'où vient que les ecclésiastiques ont revendiqué des pensions pour les indemniser de la « dime » qu'ils ne percevaient plus ? En 1802, le chiffre de ces pensions était de 3 millions 800,000 francs, tandis que le budget des cultes ne dépassait pas, pour les traitements, 1 million 200,000 francs. Pendant la Révolution, de 1789 à 1802, les ecclésiastiques avaient trouvé le moyen d'obtenir des privilèges sous forme de pensions qui s'élevaient à plus de trois fois le traitement qui leur était dû !

Voilà un point de l'histoire révolutionnaire propre à surprendre tous ceux qui ne connaissent pas la suprême habileté de l'Eglise romaine. La Révolution a guillotiné des prêtres ; mais elle n'en a pas moins accordé des privilèges à ceux qu'elle ne guillotinaient pas.

En résumé, les décrets du 4 août et du 2 novembre 1789 assuraient au clergé un traitement annuel de douze cents livres par cure, soit environ 1,200,000 francs, mais abolissait « le casuel des curés » et la dime ecclésiastique.

Voici d'ailleurs les articles V et VIII des décrets des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789 :

V. — Les dimes de toute nature et les redevances qui en tiennent lieu, sous quelque dénomination qu'elles soient connues et perçues, même par abonnement, possédées par les corps séculiers et réguliers, par les bénéficiaires, les Fabriques et tous gens de main-morte, même par l'ordre de Malthe, autres ordres religieux et militaires, même celles qui auraient été abandonnées à des laïcs en remplacement et pour obtention de portion congrue sont abolies ; sauf à aviser au moyen de subvenir d'une autre manière à la dépense du culte divin, à l'entretien des Ministres des Autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des Eglises et presbytères, et à tous les établissements à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées.

VIII. — Les droits casuels des curés de campagne sont supprimés, et cesseront d'être payés aussitôt qu'il aura été pourvu à l'augmentation des portions congrues et à la pension des vicaires, et il sera fait un règlement pour fixer le sort des curés des villes.

C'est le décret du 2 novembre 1789 qui a pourvu à la dotation des ecclésiastiques comme le prévoyait cet article VIII.

L'Assemblée nationale semblait déjà dominée par la préoccupation des sociétés modernes : elle travaillait à la division des pouvoirs, à la division du travail.

Elle voulait que le clergé s'occupât de la religion, des offices du culte et ne sortit pas des « attributions sacrées » qui légitimaient son existence. Elle rendait l'Assistance publique à l'Etat et obligeait les prêtres à se contenter de leur traitement. Les « pots de vin » et « les épices » étaient interdits aux Membres des Tribunaux, les droits casuels étaient de même supprimés aux curés. N'est-ce pas contraire à la « décence », selon l'expression de Louis XVI, de voir les membres du clergé refuser les sacrements à ceux qui ne peuvent les payer ? D'ailleurs MM. les prêtres ne reçoivent-ils pas un traitement pour remplir les fonctions qui leur sont attribuées ? Que dirions-nous si un instituteur public, par exemple, refusait d'instruire nos enfants si nous ne voulions pas le payer ? Nous protesterions contre ces prétentions ; cependant nous agissons autrement vis-à-vis des prêtres quand ils nous vendent les messes et les sacrements.

Le roi, le Clergé et l'Assemblée nationale avaient donc, d'un commun accord, établi la nouvelle situation légale de l'Eglise. Le budget des cultes s'élevait à 1.200.000 livres remplaçant tous les droits du clergé.

Il ne faudrait pas croire pourtant que le clergé s'inclina devant la loi ; il chercha comme toujours à la tourner et dès le 27 novembre 1789, le roi publia des « Lettres patentes » menaçant les ecclésiastiques qui cherchaient à dissimuler une partie de leurs biens. Les « généreux sacrifices » dont Louis XVI parlait dans sa lettre du 4 août, ne convenait pas à tous les membres du clergé.

Voici le texte de ces lettres :

Lettres patentes du roi par lesquelles sa Majesté ordonne l'exécution de deux décrets de l'Assemblée nationale relatifs à la conservation des biens ecclésiastiques, et celle des archives et bibliothèques des monastères et chapitres.

Données à Paris le 27 novembre 1789, Louis, par la grâce de Dieu, et par la loi Constitutionnelle de l'Etat, roi des Français : A tous ceux qui ces présentes lettres verront : Salut.

L'Assemblée nationale a décrété le 7 de ce mois, par la conservation des biens ecclésiastiques ; et le 14, par celle des archives et des bibliothèques des monastères et chapitres et nous voulons et ordonnons ce qui suit :

Les biens ecclésiastiques, les produits, récoltés, et notamment les bois, sont placés sous la sauvegarde du Roi, des Tribunaux, Assemblées administratives, Municipalités, Communes et Gardes nationales, que l'Assemblée déclare conservateurs de ces objets, sans préjudicier aux jouissances des titulaires : et tous pillages, dégâts et vols, particulièrement dans les bois, seront poursuivis contre les prévenus, et punis sur les coupables de peines portées par l'Ordonnance des eaux et forêts et autres lois du Royaume.

Les personnes de toute qualité, coupables de divertissement, soit d'effets, soit de titres attachés aux établissements ecclésiastiques, seront punies de peines établies par les ordonnances contre le vol, suivant la nature des circonstances et l'exigence des cas.

Sans préjudice des poursuites qui seront faites par les Officiers des Maîtrises dans les matières de leur compétence, les juges ordinaires seront tenus de poursuivre les

personnes prévenues de ces délits et donneront, ainsi que le Procureur du Roi des Maîtrises, connaissance à l'Assemblée nationale des dénonciations qui leur seront apportées, des poursuites qu'ils feront à cet égard.

Il sera pareillement veillé par les Officiers des Maîtrises à ce qu'il ne soit fait aucune coupe de bois contraire aux règlements, à peine d'être responsables à la Nation de leur négligence.

Dans tous les Monastères et Chapitres où il existe des bibliothèques et des archives, lesdits monastères et Chapitres seront tenus de déposer aux greffes des juges royaux ou des municipalités les plus voisines, des états et catalogues des livres qui se trouveront dans lesdites bibliothèques et archives, d'y désigner particulièrement les manuscrits, d'affirmer les dits états ; véritables, de se constituer gardiens des livres et manuscrits compris aux dits états enfin d'affirmer qu'ils n'ont point soustrait et n'ont point connaissance qu'il ait été soustrait aucun des livres et manuscrits qui étaient dans lesdites bibliothèques et archives.

Mandons et ordonnons à tous les Tribunaux, etc... A Paris le vingt-septième jour du mois de novembre l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-neuf, et de notre règne, le seizième.

Signé, LOUIS.

Et plus bas, de SAINT-PRIEST.

Et scellées du sceau de l'Etat.

Ainsi les bénéficiaires ecclésiastiques dissimulaient des biens pour les conserver illégalement, faisaient des coupes de bois irrégulières, se rendaient « coupables de divertissement, soit d'effets, soit de titres » et essayaient de soustraire les manuscrits précieux et les archives. Et ne croyez pas que ces « Lettres patentes » du roi effrayèrent les ecclésiastiques, ils n'y obéirent pas davantage qu'à celles du 18 novembre, dont nous allons parler.

(A suivre.)

A. ANDRÉ.

## La mort d'Emile Zola

A la suite de la décision prise par le conseil des ministres d'associer le gouvernement aux obsèques d'Emile Zola et aussi pour déférer au vœu d'un grand nombre d'amis et de députés de la province et de l'étranger, M<sup>me</sup> Emile Zola et les amis de son mari ont décidé de retarder la cérémonie funèbre qui avait été primitivement fixée à hier vendredi.

Les obsèques d'Emile Zola auront lieu demain dimanche 5 octobre, à une heure.

Les obsèques seront civiles. M<sup>me</sup> Emile Zola et les amis d'Emile Zola, M<sup>m</sup>. G. Charpentier, Fasquelle, Bruneau et Desmoulins ont été aussitôt d'accord sur ce point. L'éminent écrivain avait à cet égard manifesté bien des fois son sentiment à sa femme et à ses amis et il n'y avait aucun doute possible.

Quatre discours seulement seront prononcés : le premier, par M. Chaumié ministre de l'instruction publique, au nom du gouvernement ; deux autres au nom de la Société des gens de lettres et au nom de la Société des auteurs dramatiques, par leurs présidents, et enfin par un littérateur ami, qui sera, a-t-on dit, M. Anatole France.

M. Anatole France a, en effet, adressé un télégramme à M<sup>me</sup> Zola, lui adressant ses condoléances et manifestant son intention de prendre la parole sur la tombe du grand romancier.

## Au Transvaal

Les Généraux boers en Hollande

Les généraux boers poursuivent en Hollande leur tournée triomphale. Ils ont visité

Arnhem, Bois-le-Duc, Goës Middelburg ; demain ils iront à Dordrecht ; et à Leeuwarden. Alors, probablement la tournée en Hollande sera terminée.

De Wet est rétabli, il accompagnera demain Botha et Delarey à Dordrecht.

Les généraux boers consacreront encore toute cette semaine à visiter les villes de la Hollande. Lundi et jours suivants ils iront à Bruxelles et peut-être dans deux ou trois villes belges. Ils arriveront vers le 14 de ce mois à Paris pour aller aussitôt après à Berlin, probablement le 17. A partir de ce moment les généraux se rendront, soit ensemble, soit séparément, dans un certain nombre de villes de France et d'Allemagne. Aucune date n'est encore prévue pour les déplacements dans les autres pays et aux Etats-Unis.

Le livre de Dewet

On annonce que le général boer Dewet, a vendu son livre sur la guerre du sud africain à un éditeur allemand pour 250.000 fr.

## INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

La date de la rentrée de la Chambre est officiellement fixée au mardi 14 octobre.

D'ores et déjà on sait que la lutte parlementaire sera chaude entre modérés, réactionnaires et républicains.

Sept interpellations sont déposées sur le bureau de la Chambre : leurs auteurs sont MM. Aynard, Cochin, Baudry d'Asson, Berry, Benoist, Roche et Plichon.

Presque toutes ces interpellations ont trait à l'application de la loi sur les associations.

Elles ne sont pas dangereuses pour le gouvernement qui, après le débat, déposera les projets de loi relatifs aux demandes d'autorisation des congrégations.

M. Rouvier déposera ensuite le projet de budget ; puis la Chambre continuera la vérification des pouvoirs qu'elle n'a pas terminée.

La rentrée du Sénat aura lieu également le 14 octobre : ses premières séances seront occupées par la loi sur la réduction du service militaire.

La loi sur les associations

Le gouvernement prépare actuellement un projet de loi destiné à remédier aux lacunes que présente sur plusieurs points la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relative au contrat d'association. L'application de cette loi a, en effet, démontré la nécessité de compléter certaines de ses dispositions.

Le projet qu'étudie en ce moment le président du conseil sera déposé sur le bureau de la Chambre dans les premiers jours qui suivront la reprises travaux parlementaires.

Les compagnies de discipline

L'Officiel a publié, un rapport du ministre de la guerre, suivi d'un décret, portant suppression des compagnies de disciplinaires des colonies.

Voici le texte de ce décret : Article premier. — Les compagnies de disciplinaires des colonies sont supprimées.

Art. 2. — Les disciplinaires de ces compagnies seront répartis selon leur provenance, entre les compagnies de discipline métropolitaines et coloniales et les bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Les hommes provenant des relégués individuels seront affectés aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

**Mort d'un sénateur**

M. Leporcher, sénateur radical de la Sarthe, est décédé à Noyons-sur-Sarthe.

Ses obsèques civiles ont eu lieu aujourd'hui samedi.

Le défunt, qui faisait partie du groupe radical des sénateurs, était âgé de 63 ans.

**Un monument à Emile Zola**

Comme nous l'avons annoncé, La ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen a ouvert une souscription en vue d'ériger une statue à la mémoire d'Emile Zola.

Le total des 3 premières listes de souscriptions s'élève à la somme de 10.219 fr., 15.

**L'Europe sous les armes**

L'armée française sur le pied de paix se compose de 416.000 hommes avec 30.000 officiers. — Sur pied de guerre, elle compte (y compris la réserve) 4.035.000 hommes. La population totale appelée sous les drapeaux s'élève à 4.500.000 hommes. — Il peut y avoir sur pied à la disposition 244 000 cavaliers.

L'effectif de paix en Russie est de 896.000 hommes, dont 36 000 officiers. L'effectif de guerre serait de 3.500.000 hommes, dont 68.000 officiers.

L'armée allemande a, sur pied de paix, 385 000 hommes, dont 22.000 officiers. Sur pied de guerre, elle compte 3 millions de combattants.

Elle a 98.000 cavaliers en temps de paix; elle peut avoir 400.000 cavaliers en temps de guerre. En cas d'extrême danger, l'Allemagne peut appeler sous les armes 4.200.000 hommes.

L'armée permanente d'Autriche-Hongrie compte 361.000 hommes avec 26.400 officiers et 36.400 cavaliers. — L'Autriche peut, en temps de guerre, avoir sur pied 1.827.000 hommes avec 45.000 officiers. Elle peut porter le nombre de ses cavaliers à 232.000 hommes.

L'armée italienne, en temps de paix, a 240.000 hommes; en temps de guerre, elle peut avoir environ 3 millions d'hommes.

**Administration de la justice criminelle**

Dans le compte-rendu de l'administration de la justice criminelle en France, pendant l'année 1900, le garde des sceaux a pensé que, pour fournir des renseignements utiles à la science du droit et à la législation, il était nécessaire de résumer dans une étude rétrospective les résultats consignés depuis vingt ans dans les statistiques criminelles. Cet exposé a pour but de compléter le tableau de l'administration de la justice française depuis la création des statistiques judiciaires.

La connaissance utile des faits criminels observés permettra, non seulement de rechercher les causes permanentes ou accidentelles de la criminalité apparente, mais encore d'apprécier les résultats répressifs ou préventifs de nos institutions pénitentiaires, ainsi que les effets des modifications introduites dans nos lois d'instruction criminelle ou pénale.

Pendant les vingt dernières années, le chiffre des accusations jugées contradictoirement par les cours d'assises a été toujours en décroissant. Le jury qui avait à connaître en 1881 de 3,358 accusations, n'en a vu porter devant lui que 2,283 en 1900. Non seulement le nombre des accusations déférées au jury n'a cessé de décroître, mais la diminution qui s'est également produite dans les affaires jugées par les tribunaux correctionnels a porté en général sur les poursuites exercées par le ministère public et particulièrement sur des délits graves, tels que le vol et l'escroquerie.

D'autre part, il y a lieu de constater que l'effort déployé par le législateur pour combattre la récidive avait eu pour effet d'en enrayer le mouvement.

Cette amélioration est d'autant plus significative qu'elle coïncide avec une tendance générale vers l'adoucissement des peines, et il est permis d'en attribuer la cause à l'action moralisatrice des principes inscrits nouvellement dans nos lois pénales ainsi qu'aux institutions de bienfaisance qui ont développé le bien être matériel de la population.

**Les Revendications des Mineurs**

Le président du Conseil a arrêté, d'accord avec le ministre des travaux publics, les termes de sa réponse à la lettre qui lui a été adressée par M. Cotte, secrétaire général de la Fédération nationale des mineurs. Le président du Conseil déclare que le gouvernement consacrera tous ses efforts à faire aboutir celles des revendications des mineurs qui ont fait l'objet de projets de loi. C'est ainsi qu'il s'efforcera de hâter la discussion et le vote des projets actuellement soumis au Parlement et qui concernent les retraites, la limitation de la durée de la journée du travail, les délégués mineurs, la sécurité du travail dans les mines, etc.

En ce qui concerne le minimum de salaire, M. Combes dit que le gouvernement s'en réfère à l'avis exprimé par le précédent cabinet et qui, comme on le sait, était hostile à cette réforme.

**La récolte des céréales**

Le ministre de l'agriculture évalue la production de la récolte du blé à 124 millions 296,601 hectolitres, contre 109 millions 573,810 l'année dernière, pour une surface cultivée de 6,814,985 hectares, contre 6,793,783.

La production du seigle est évaluée à 18,882,093 hectolitres, contre 21 millions 988,509 l'année dernière.

**Le Radioson**

On annonce que l'amiral Makaroff a inventé un appareil permettant de reconnaître l'approche des sous-marins par le son. Cet appareil est appelé radioson et a subi plusieurs expériences suivies de succès à Cronstadt. Avec cet instrument, relié au téléphone militaire, la marche des torpilles Withead, à Cronstadt, a été entendue par un officier dans les bureaux du gouvernement à Saint-Petersbourg. Ni la saison, ni aucune autre circonstance ne peut porter atteinte au fonctionnement de l'instrument qui indique la direction et la vitesse du sous-marin. Le radioson découvrira aussi bien le sous-marin ennemi pendant la nuit dans une tempête ou dans la brume que pendant le jour et par calme plat. Non seulement il peut servir à découvrir le sous-marin, mais encore à le détruire, soit automatiquement, soit à la volonté d'une personne placée à plusieurs milles de distance.

**Souffrances horribles !** Monthou-sur-Bièvre (Loir-et-Cher), le 4 septembre 1901. Je souffrais horriblement de la sciatique. Votre Baume Victor m'a fait beaucoup de bien. MORIN-ROUGET (Sig. lég.).

**CHRONIQUE LOCALE**

**Enseignement primaire**

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, ont été nommées les institutrices stagiaires dont les noms suivent :

- Mlle Bénédicte, institutrice suppléante auxiliaire à St-Matré ;
- Mlle Lacam, d'Issepts à Camboulit ;
- Mme Calmon, ancienne institutrice, à Issepts ;
- Mlle Gary, déjà pourvue d'une délégation provisoire, de Cézac au Boulvé ;
- Mlle Grenier, de Linars (Concorès) à Pern ;
- Mlle Trémouillères, pourvue du brevet supérieur, à Cézac.
- Mlle Barton, pourvue du brevet élémentaire et du diplôme de fin d'études secondaires, à Linars (Concorès).

**CAHORS**

**AU THÉÂTRE**

**LA SOIRÉE DE L'UNION LITTÉRAIRE**

Hier soir, vendredi, l'Union littéraire nous a fait remettre, — comme à tous nos confrères sans doute, — UNE place pour la soirée qu'elle a organisée.

Nous avons cru devoir refuser la carte offerte et nous devons quelques explications de notre acte à la Société.

Aussi bien, nous croyons que ce que nous écrivons est pensé par tous nos confrères et il faut, une fois pour toutes, que la presse dont on demande sans cesse le

concours, — concours qu'elle ne marchand jamais — cesse d'être traitée avec une désinvolture blessante. ... après les services rendus, alors qu'on est, avant, plein d'égards pour elle.

Nous établirons, tout d'abord, un *distinquo* : Lorsqu'il s'agit de concerts ou fêtes organisés exclusivement au bénéfice des pauvres, nous comprenons que la presse n'ait aucune carte gratuite. La cause des pauvres est sacrée et tous, indistinctement, doivent être heureux de contribuer à venir en aide aux malheureux.

Mais lorsqu'il s'agit de fêtes organisées pour les pauvres, en apparence, lorsque la plus grosse partie de la recette doit aller s'engouffrer dans les... tire-lires des sociétés, nous ne comprenons pas que l'on se f...iche de la presse, qui, en somme, assure le succès de la fête !...

Nous nous expliquons :

On nous fait l'aumône d'un fauteuil.

Cela, le vendredi soir ;

Cela, à la veille de la fête ;

C'est-à-dire alors que toutes les places doivent être prises et retenues par les parents, par les amis ou par le public ; de sorte que si le directeur ou le rédacteur d'un journal, surpris par la *libéralité* de la Société, veut aller au théâtre, en payant, avec un membre de sa famille, il ne trouvera plus un coin pour se caser !...

Vous nous direz peut-être que le mal n'est pas très grand et que la perte est, en la circonstance, de celles qu'on supporte avec aisance !

C'est possible, mais nous ne récriminons pas pour UN ticket, nous protestons pour le principe et nous pensons que, nous plaçant sur ce terrain, nous serons en communion d'idées avec TOUS nos confrères.

Pour notre part nous ne rendrons donc pas compte des fêtes de l'Union littéraire et nous pensons que, vis-à-vis de cette Société, les journaux, indistinctement, devraient se tenir dans la réserve la plus absolue jusqu'au jour où on se comporterait à l'égard de la presse avec un peu moins d'incorrection.

**La mort de Zola**

Demain ont lieu les obsèques des Zola.

La France républicaine se doit de participer à ce deuil immense.

Nous espérons que notre municipalité s'inclinera devant le cercueil du grand écrivain, du grand citoyen et qu'elle prendra des dispositions pour faire connaître à la population cadurcienne que la mort de Zola est un deuil national.

**Nos Compatriotes**

Notre compatriote, le lieutenant-colonel Bataille, officier d'ordonnance du Président de la République, est promu colonel.

**Brevet élémentaire**

Lundi, auront lieu dans une des salles du Collège des jeunes filles, les examens du brevet élémentaire pour les filles. 46 aspirantes y prendront part.

**Comité contre le phylloxéra**

Le 11 octobre, à 3 heures de l'après-midi, aura lieu, dans une des salles de la Préfecture, la réunion du Comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra.

**Groupe d'Etudes sociales de Cahors**

Hier au soir, le groupe « La Solidarité » s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses réunions.

A l'ouverture de la séance, a eu lieu la distribution aux membres du groupe, des ouvrages provenant de la dernière commande.

Le secrétaire a ensuite donné lecture de la correspondance.

Au sujet d'une de ces lettres, les membres du groupe ont voté de chaleureuses félicitations et remerciements à son auteur, qui offre son précieux concours pour l'organisation de la bibliothèque et des conférences.

Le groupe s'associant au deuil qui frappe

la cause de l'Humanité en la personne du grand citoyen Emile Zola, a voté l'ordre du jour suivant :

« Le groupe « La Solidarité » profondément ému par la perte que subit la cause de l'Humanité, de la Vérité et de la Justice, par la mort prématurée du plus grand, du plus noble et du plus vaillant de ses défenseurs, Emile Zola, adresse à la famille de l'auteur des Rougon-Macquart et de la lettre *J'accuse*, l'expression de sa profonde douleur.

Une lecture commentée a été faite de l'article de Mlle Henriette Meyer, où sont énumérés les arguments qui plaident en faveur de l'abolition de la peine de mort.

Lecture est aussi donnée d'une belle lettre, de cette même personne adressée à un membre du groupe qui, malgré son caractère privé, a été portée à la connaissance des membres de « La Solidarité » à cause des nobles et saines idées qui y sont exprimées et qui cadrent si bien avec les sentiments intimes de chacun d'eux et du but qu'ils poursuivent.

Le groupe a décidé de faire une visite éducative au Musée de Cahors sous la conduite d'un de ses membres. Cette visite à laquelle assisteront tous les membres du groupe, aura lieu le dimanche 19 octobre, à 2 heures du soir.

Le groupe a ensuite décidé de se confiner exclusivement dans l'œuvre d'éducation entreprise par lui et de ne plus émettre des vœux politiques.

L'ordre du jour de la prochaine séance a été ensuite fixé.

**Comité socialiste de Cahors**

Les membres du Comité socialiste de Cahors, profondément attristés par la perte douloureuse et inattendue que vient de subir l'humanité tout entière en la personne du grand penseur Emile Zola, saluent respectueusement la dépouille de cet apôtre de la vérité et envoient à Mme Zola l'expression de leurs profondes condoléances.

**Banquet des anciens mobiles du Lot**

Le banquet des anciens mobiles du Lot, aura lieu le 1<sup>er</sup> novembre.

On s'inscrit chez M. Elie Rivière, liquoriste à Cahors.

**Arrestation**

Subervic, l'auteur des coups et blessures à l'aide d'un couteau sur la personne de sa maîtresse, la femme Riols, a été arrêté à Agen, où il s'était rendu pour toucher sa pension de retraite de pompier de la ville.

**Tribunal correctionnel**

Audience du 2 octobre. — Au début de cette audience, le tribunal reçoit plusieurs prestations de serment.

Les sieurs Jacques Barreau, 49 ans; Guillaume Bonnet père, 59 ans, et Antoine Bonnet fils, 24 ans, meuniers à Saint-Geniez, commune de Lalbenque, sont poursuivis pour s'être portés des coups et fait des blessures réciproques le jour de la fête de Saint-Geniez. Le tribunal, après les plaidoires de M<sup>e</sup> Lacaze pour Barreau, et M<sup>e</sup> de Vallon pour Bonnet père et fils, condamne Barreau à 25 francs d'amende; Bonnet père, à 25 francs; et Bonnet fils à 30 francs. (Loi Bérenger).

Le sieur Joseph Ruamp, 36 ans, de Cahors, est condamné par défaut à 50 fr. d'amende pour délit de pêche pendant la nuit.

Deux disciples de Saint-Hubert, le sieur Antoine Guiraudies, 71 ans, cultivateur à Lalbenque, et Jean Delvic, 45 ans, plâtrier à Luzech, à 25 fr. d'amende chacun.

Edouard Labroue, 32 ans, forgeron à Pomarède, a volé deux barres de fer à M. Annès, maire de cette commune.

Côté: quinze jours d'emprisonnement (loi Bérenger).

**Viande de boucherie**

Voici l'état officiel des animaux abattus à l'abattoir municipal pendant le mois de septembre dernier :

Bœufs, 55 pesant 32,858 kilos; vaches, 42 pesant 18,281 kilos; moutons, 633 pesant 19,102 kilos; veaux, 141 pesant 13,596 kilos; pores, 24 pesant 2,381 kilos; chevaux ou mulets, 3; ânes, 9.

Soit au total, non compris chevaux, mulets et ânes, 895 bêtes pesant ensemble 86,218 kilos, qui ont été livrés à la consommation.

**Théâtre de Cahors**  
**TOURNÉES CASTELAIN**

C'est le jeudi 16 octobre prochain que nous revient M. Castelain et sa troupe avec un spectacle tout empreint de fine littérature véritable régal pour les dilettanti : "Les Deux Fiancés" une des plus adorables comédies du Gymnase, précèdera sur l'affiche "Les Deux Ménages" pièces en 3 actes, du Théâtre Français, due à la collaboration de MM. Picard, Watflard et Fulgence. Ces maîtres dans l'art d'écrire ont prodigué dans cette charmante étude de la vie parisienne les scènes les plus délicatement émouvantes, mêlées aux situations les plus délicieusement comiques qui laissent au public un véritable sentiment de plaisir.

Quant aux "Deux Divorces" pièce en un acte, qui termine la soirée, ce n'est qu'un long éclat de rire, malgré les quelques admirables scènes de sentiment qu'elle renferme.

Ces trois œuvres interprétées par M. Castelain et ses vaillants artistes nous promettent une délicieuse représentation à laquelle nous engageons nos lecteurs à réserver leurs places à l'avance, les tournées Castelain, étant comme nous avons pu le constater à Cahors même, très suivies et très applaudies.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 2 au 4 Octobre 1902

**Mariage**

Rigal, Louis-Joseph-Gabriel-Prosper, clerc d'avoué et Paganel Marie, robeuse.

**Décès**

Labarthe Maurice-Fernand, 9 mois, Place Rousseau.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

**Arrondissement de Figeac**

**M. VIVAL**

**Et la séparation des Eglises et de l'Etat**

Dans notre dernier numéro nous avons impartialement inséré un long compte-rendu du banquet de Bretenoux. Différant d'avis sur certains détails avec notre correspondant, il ne trouvera pas mauvais que nous critiquions aujourd'hui un point de son compte-rendu; nous n'avons jamais été et ne voulons pas être des thuriféraires quand même!...

Quand, au Conseil général, M. Vival refusa de voter le vœu relatif à la séparation des Eglises et de l'Etat, les raisons qu'il donna de son abstention ne furent pas d'une clarté lumineuse.

Il l'a sans doute compris, car, dimanche, au banquet de Bretenoux, reprenant la question, il a expliqué son attitude et en a donné les raisons.

Dans un banquet, en présence d'amis, on fait facilement des confidences.

On étale son état d'âme avec moins de retenue que devant une assemblée où se trouvent des adversaires ou tout au moins des collègues qui ne se font pas scrupule de relever les erreurs que l'on avance.

Donc, au banquet de Bretenoux, M. Vival nous a dit que s'il n'avait pas voté le vœu de la séparation des Eglises et de l'Etat c'était pour trois motifs; ces motifs, les voici :

1° Parce que je crois que la majorité des populations que je représente comme député ne la désirent peut-être pas.

2° Parce que, avant de faire la séparation, il est indispensable qu'une loi soit votée pour réglementer le clergé.

3° Parce que j'estime que la Chambre a assez de questions à résoudre pour une année entière et qu'il y a lieu d'entreprendre d'abord la réforme de la loi militaire et la réforme de l'impôt.

Nous ne discuterons pas point par point ces trois motifs; il nous suffit de les énumérer et chacun verra combien est grande la faiblesse des justifications que M. Vival fournit aux électeurs.

Car M. Vival fait partie à la Chambre d'un groupe qui réclame depuis de longues années la séparation des Eglises et de l'Etat, sans souci, — quoi qu'en dise sentencieusement le député de Figeac — de voter une loi pour réglementer le clergé ! question dont l'importance est encore à prouver.

M. Vival a adhéré au congrès radical qui s'ouvrira à Lyon les 9, 10, 11 octobre, et où sera votée purement et simplement la séparation des Eglises et de l'Etat.

Que fera M. Vival ?

Peut-être eût-il mieux valu qu'il ne cherchât pas à justifier l'attitude qu'il tint au Conseil général du Lot.

Et cela pour deux raisons : d'abord parce que la solidité de ses principes jadis affichés eût été sauvegardée; ensuite, parce que cela eût évité aux républicains de se souvenir des paroles qu'il prononça au banquet de Figeac en faveur des congréganistes.

LA RÉD.

**FIGEAC. — Syndicat des agriculteurs.**

— Une importante réunion a eu lieu samedi dernier dans une des salles de la mairie, où plusieurs membres du syndicat des agriculteurs se sont aisément concertés, dans leur propre intérêt, pour l'achat en commun de divers engrais nécessaires à l'occasion des prochaines semailles d'automne. Toutefois, si quelques agriculteurs de la région, n'ayant pu se rendre à l'invitation qui leur a été adressée en temps opportun, désirent encore profiter des précieux avantages attachés à leur qualité d'adhérents au syndicat de Figeac, ils n'auraient qu'à faire parvenir dans la huitaine à M. Cavalié, président, quai Legendre, leurs demandes de phosphates, de superphosphates, de scories, de levures pour la vinification, etc. Satisfaction leur serait encore donnée dans le plus bref délai.

— **Abattoir.** — Nombre de bestiaux abattus à l'abattoir de Figeac pendant le mois de septembre : 10 bœufs, 144 veaux, 169 moutons, 41 porcs. Total, 364 têtes.

— **Saison théâtrale.** — La troupe Lombard-Georgey, composée d'excellents artistes qui viennent d'obtenir un grand succès au théâtre municipal de Villefranche d'Alveyron, donnera à l'Eden-Théâtre de notre ville une série de représentations.

Le début de la troupe a lieu aujourd'hui par la *Mascotte*, opéra-comique en trois actes.

— **Le mystère de Viacac.** — L'enquête à laquelle se livrait la gendarmerie à l'effet de retrouver l'auteur de cette tentative d'empoisonnement se poursuit activement.

Le lendemain de cette tentative, le garde-ligne de la compagnie avait, en faisant sa tournée matinale, trouvé sur la voie un chapeau de curé, ce qui faisait présumer que le criminel devait être un autre prêtre. Cette trouvaille a engagé la justice à procéder à des recherches dans ce sens, recherches qui, infailliblement, donneront la clef de l'énigme.

— **Contributions indirectes.** — M. Gaurard, chef de poste à Figeac, vient d'être élevé sur place à une classe supérieure.

— **Les désespérés.** — Le nommé Jean Fourgous, âgé de 58 ans, propriétaire aux Hourtoux, commune de Saint-Perdoux, s'est pendu hier matin dans la grange.

Ce malheureux était atteint depuis longtemps d'une maladie incurable.

On suppose que c'est la souffrance et des inquiétudes causées par un procès qu'il avait avec un de ses voisins qui l'ont déterminé à se débarrasser de la vie.

— **CAJARC. — Conseil municipal.** — Le Conseil municipal est convoqué pour dimanche, 5 octobre courant, à 3 heures de l'après-midi en session extraordinaire.

**PROFESSEUR DE MUSIQUE**

M<sup>lle</sup> DEECROS, Elève et Lauréat du Conservatoire de Toulouse, prévient les familles qu'elle donnera des leçons particulières et ouvrira des **Cours de Solfège, de Piano et de Chant**, à la rentrée des classes, 9, rue Fénélon à Cahors.

**COSTUMES POUR GARÇONNETS**

M<sup>lle</sup> LACOSTE ayant pris la succession des **demoiselles LACOMBE** se recommande aux mères de famille qui auront des **COSTUMES DE GARÇONNETS** à faire et se met à leur disposition.

Ses prix sont très modérés

S'adresser chez M. BOUZERAND, rue Nationale, n° 33, 1<sup>er</sup> étage.

ON DEMANDE UNE APPRENTIE

**PLUS de CAMBRIOLEURS!**

Succès du jour

**AVERTISSEUR PERRO**

PORTES ET FENÊTRES

**AGUZOU**

Électricien, rue du Lycée, Cahors

**J'ÉTAIS PRISONNIÈRE**

« Pardon de vous interrompre », dis-je à Madame Choubard, « mais votre cas me rappelle un souvenir d'enfance. J'avais capturé un oiseau et je ne fus pas peu surpris de le voir se heurter à tous les barreaux de sa cage, cherchant une issue pour fuir. Sans doute il comprit que ses efforts étaient vains, car il resta sur son bâton immobile avec un air si triste et si malheureux que je lui rendis la liberté. »

Votre comparaison est des plus justes » me dit Madame Choubard, « moi aussi j'étais prisonnière et ma captivité fut longue et douloureuse. Quand assise près de la fenêtre, à la place où vous êtes en ce moment, je voyais mon mari partir aux champs, je m'affigeais de ne pouvoir le suivre et partager ses travaux. Songez que depuis cinq ans j'étais continuellement malade. Je ne mangais presque pas et digérais fort péniblement le peu que je prenais. A peine avais-je avalé quelques bouchées que l'estomac me faisait souffrir horriblement et que j'avais de violents maux de tête. J'avais les intestins obstrués et il m'arrivait souvent de rester plusieurs jours sans aller à la selle, aussi avais-je le ventre ballonné et fort douloureux au toucher. Tout le corps me faisait mal. Je ne pouvais me livrer au travail le moins pénible sans ressentir aussitôt des oppressions et des étouffements qui me forçaient à rester inactive. Mes nuits se passaient au milieu d'insomnies et de cauchemars effrayants, aussi le matin me trouvait-il brisée comme si j'avais fait une longue marche. Je consultai plusieurs médecins, mais aucun ne réussit à me guérir. Loin de s'apaiser mon mal ne faisait qu'augmenter et il y a environ un an je commençai à désespérer de la vie. »

« Je tombai dans une morne tristesse qui me laissait indifférente à tout ce qui se passait autour de moi. Un jour pourtant le facteur me remit un petit livre que je parcourus machinalement, mais bientôt je pris intérêt à ma lecture, le petit livre m'indiquait la nature de ma maladie et me faisait connaître en même temps le remède qui pouvait me sauver. Mon mal n'était autre que la dyspepsie ou indigestion chronique et le remède la Tisane Américaine des Shakers, que propage en France un pharmacien de Lille, Monsieur Oscar Fanyau. Dès le premier flacon, j'éprouvai un grand soulagement et je n'avais pas vidé complètement le troisième que j'étais délivrée de tous mes maux. »

Madame Constant Choubard habite avec son mari au Tremblay, hameau de Fontenoy (Yonne). Elle est âgée actuellement de 49 ans.

Nous retrouvons tous les détails que l'on vient de lire dans une lettre datée du 26 Mars 1901. Cette lettre dont la signature est légalisée par Monsieur Mathié adjoint au Maire de Fontenoy était adressée à Monsieur Fanyau. Elle contient le passage suivant :

« Depuis plus de six mois, je n'ai pas cessé de jouir d'une excellente santé. Depuis que j'ai eu recours à votre merveilleux remède, j'ai engraisé de quarante livres, aussi ne suis-je plus à reconnaître. Je ne saurais donc trop vous remercier du service que vous m'avez rendu. »

**MADemoiselle MONTE-CRISTO**

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

DEUXIÈME PARTIE

**ALTESSE**

II

Hélène Herncastle

Elle était toujours pâle comme un lys, la Reine Blanche.

Charles Delamer se demanda avec surprise si elle n'était pas devenue plus pâle que de coutume.

Où bien était-ce seulement l'ombre de son blanc parasol, ou ?...

Il y eut un moment de silence, mais qui parut bien long aux deux interlocuteurs.

L'orchestre faisait de la musique, les fontaines jaillissaient, les oiseaux chantaient, les fleurs étaient épanouies, le soleil de juin changeait tout en or et lady Dangeffield se promenait au bras du major Frankland, sous les frais ombrages.

Delamer, dont la surprise n'avait duré

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

qu'un instant, reprit en ces termes :

Mais vous connaissez O'Donnell n'est-ce pas ! Vous l'avez vu en Irlande ; il me semble qu'il me l'a dit hier soir.

— Oui, je le connais... je veux dire que j'ai connu un peu autrefois le capitaine O'Donnell Il y a six ans de cela, et j'aurais cru que depuis il avait dû oublier complètement cette circonstance.

— Ceux qui ont été assez heureux pour connaître la Reine Blanche ne l'oublient pas si facilement. Du moment que vous l'avez honoré d'un souvenir, il n'est pas étonnant qu'il se souvienne également de vous.

Je crois bien que j'ai gardé souvenir de lui, monsieur Delamer... Edmond O'Donnell m'a sauvé la vie !

— Il vous a sauvé la vie ! Pardieu, c'est un heureux garçon, mais ces tapageurs, ces traîneurs de sabre d'Irlandais, ont toujours de la chance. Et, voyez, pourtant, le gaillard m'a dit qu'il vous connaissait à peine.

Cecil se mit à rire, mais d'un rire moins harmonieux que de coutume.

— A peine !... Peut-être que le capitaine O'Donnell n'apprécie le service qu'il m'a rendu qu'en se fondant sur la valeur de l'objet qu'il a sauvé. Et il est en Angleterre dites-vous ?... C'est curieux ! Je croyais qu'un soldat de fortune comme lui, et libre comme il l'est, passerait sa vie en Algérie.

— Il y retourne très prochainement. C'est un soldat de race, et les goûts militaires sont héréditaires dans sa famille. Les O'Donnell ont été soldats durant les trois derniers siècles

et toute leur ambition se borne à être soldats. Il doit quitter bientôt l'Angleterre, puis retourner à son poste, après avoir laissé sa sœur chez des amis qu'il a en France.

— Sa sœur !... C'est cette Rose dont il parlait si souvent et qu'il aimait tant !

— Oui, je l'ai entendu l'appeler Rose.

— Vous l'avez entendu l'appeler Rose, dites-vous ? Elle est donc avec lui ?... Et quelle mine a-t-elle ?... La sœur d'Edmond O'Donnell, fit-elle avec un sourire, doit être jolie.

— Hélas ! elle ne l'est pas... du moins maintenant. On dirait qu'elle est enveloppée d'un nuage de tristesse ; elle est malade ou ennuyée, elle a quelque chose enfin ; elle parle peu, elle a l'air triste et soucieux. C'est une brune avec des yeux bleus. Elle arrive de la Nouvelle-Orléans, où son frère est allé la chercher. Je suis allé leur rendre visite avant de venir ici et, O'Donnell doit dîner avec moi ce soir. Là-bas, en Afrique, il était le roi des joyeux camarades de régiment qui l'entouraient, et, de plus, un vrai démon à la bataille. Il a fait son chemin... tout droit... à la pointe de l'épée. Et vous dites qu'il vous a sauvé la vie ! Dans quelle circonstance cela s'est-il passé lady Cecil ?

— C'est une histoire beaucoup trop longue pour que je puisse vous la raconter ici. Mais n'aperçois-je pas Mme de Villafleur, qui me fait signe ?

— C'est elle, en effet. Voulez-vous me permettre, lady Cecil !

Et prenant le bras que lui présentait Dela-

mer, Cecil se dirigea vers la comtesse de Villafleur.

La teinte rose que laisse un coucher de soleil d'été disparaissait dans la pénombre étoilée du crépuscule du soir quand la femme du baronnet et la fille du comte regagnaient Lowndes-Square.

Lady Dangerfield était extrêmement gaie ; évidemment, le major Frankland l'avait amusée, et sa conversation ne tarissait pas tout le long du chemin ; mais Cecil était renversée sur les coussins de la voiture, plus pâle, plus grave, plus silencieuse que d'ordinaire.

On l'avait fort admirée, comme d'habitude ; elle avait tenu, comme de coutume aussi, une cour d'adorateurs ; mais maintenant que cette cour était dispersée, elle avait perdu son animation et sa gaieté.

— Il est en Angleterre... à Londres ! pensait-elle. Il était à l'Opéra, et il m'a vue. Et cela ne valait pas la peine pour lui de renouveler une connaissance si peu importante. Penser... penser... murmura-t-elle en serrant les dents, penser qu'après tant d'années écoulées je n'ai pas pu oublier cette sottise sentimentale.

— Comme tu es morose, Altesse ! lui dit sa cousine au moment où elles approchaient de leur demeure. Tu n'as pas prononcé deux paroles depuis que nous avons quitté Kew ; et maintenant que, après que je t'ai demandé deux fois si tu as vu Chandos Howard jouer du croquet avec lady Charlotte Lansing, tu te bornes à me répondre :

(A suivre.)

LE PAYS  
DES  
**CHIMÈRES**

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY RÉVOIL

XXX

Les cadavres

— j'avoue qu'une soupe au porc et aux choux serait préférable, voire même les côtelettes, mais tant qu'un navire a assez de lest pour voguer, peu importe ce qui lui sert de lest.

Les trois amis, harassés de fatigue, cédèrent à leur envie de dormir.

Au milieu de la nuit Kuik fut réveillé par un gémissement plaintif. Il prêta l'oreille et comprit bien vite que c'était Victor qui se plaignait.

— Eh bien ! M. Roseman. De quoi s'agit-il ? Êtes-vous malade, fit-il.

— A boire ami, à boire, répliqua celui-ci. J'ai un accès de fièvre ; je brûle. Mais de grâce ne réveille pas Jean.

Donatus tendit à son protecteur la gourde

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

pleine d'eau qu'il avait posée à sa portée, et quand Victor se fut désaltéré, il lui dit d'une voix raffermie.

— Tu peux dormir, maintenant, cher et bon ami, je me sens beaucoup mieux.

— Mais vous avez le front brûlant M. Victor, et vous frissonnez à faire pitié. Hélas ! que ne puis-je prendre votre maladie et souffrir à votre lieu et place.

— Merci ! Merci ! mais ce n'est rien. Un peu de fatigue, d'échauffement, d'appréhension enfantine. Ne crains rien, ami, demain matin, je serai guéri. Laisse-moi ta gourde à ma disposition et si j'ai besoin de toi je t'appellerai.

Sans dire un mot de plus, Kuik dont le cœur battait à se rompre, prêta l'oreille pendant quelque temps, mais comme Victor lui parut calme et que sa respiration était devenue plus régulière, il se rendormit aussitôt.

XXXI

Désespoir

Lorsque Creps se réveilla il faisait déjà grand jour, Roseman avait également ouvert les yeux et comme Jean ignorait que son ami avait eu la fièvre toute la nuit, il s'imaginait que la santé lui revenait miraculeusement.

L'un et l'autre se levèrent et se dirigèrent vers le feu déjà allumé, croyant y trouver Donatus, mais celui-ci n'était point là.

Cette absence les contraria et ils se demandèrent ce qui pouvait lui être arrivé. S'était-il éloigné pendant la nuit et avait-il été dévoré par les bêtes sauvages.

Les deux amis s'avouèrent alors l'utilité de

ce pauvre paysan, qui tout ignorant qu'il fût, était le plus courageux de tous et avait dans le cœur un vrai trésor d'affection pour ses compatriotes.

— Que deviendrons-nous, disait Jean, sans le secours de ce garçon dévoué.

Ils éprouvaient, sans s'en rien dire l'un à l'autre une terreur indicible. Creps tira en l'air un coup de revolver afin de prévenir Donatus dans le cas où il eut été dans le voisinage.

Au bruit de cette détonation, les deux amis entendirent une voix qui les hélait dans le lointain. Ils regardèrent autour d'eux, mais quoique les mêmes cris se fissent entendre, il leur fut impossible de deviner d'où venaient ces appels.

Ils errèrent alors au milieu des pins et des cyprès qui bordaient la montagne. Tout à coup un nouveau cri leur fit lever la tête. Il provenait de la cime d'un arbre élevé au milieu des branches de laquelle se tenait leur ami.

Celui-ci était si haut perché qu'il leur fut d'abord difficile de le reconnaître ; car c'est tout au plus s'il avait la taille d'un lapin, mais il agita son chapeau et les appela.

Donatus, — c'était lui en effet, — se hâta de descendre de cet arbre, et il s'avança en riant, en gambadant comme un fou. Il tenait dans ses mains quelque chose qui semblait redoubler sa joie.

— Voilà, Messieurs, un excellent déjeuner, s'écria-t-il. Nous allons bien nous régaler.

Et le brave garçon, montra à ces amis, un nid d'oiseaux contenant six œufs gros comme

ceux des poules d'Europe.

— Allons nous en vers le feu. Ce mets va nous faire du bien. Lorsque je suis arrivé là-haut, à la cime de l'arbre, je n'osais pas regarder en bas. Il me semblait que la terre tournait autour de moi. J'ai bien fait de fermer les yeux, car je n'aurais plus mangé de ma vie en m'étant rompu le cou.

Victor et Jean apprirent alors à Donatus quelle inquiétude ils avaient éprouvée en ne le trouvant plus au camp lorsqu'ils s'étaient réveillés.

— Oh ! je n'avais point songé que vous puissiez être alarmés. Merci, merci pour cette amitié que vous me portez. La soupe aux plantes de moutarde m'avait quelque peu... dérangé... de mon sommeil et je me suis levé avant la pointe du jour, avec l'intention... d'aller à la chasse. En approchant du bois j'ai aperçu deux grands oiseaux qui volaient autour de la cime de ce grand arbre. Je compris alors bien vite qu'il y avait un nid là-haut, et je me mis à grimper en me cachant au milieu des branches, de façon à attrapper si faire se pouvait le père ou la mère. Mais hélas ! à dater du moment où j'avais pris cette « attitude » ni l'un ni l'autre ne sont revenus. Je les ai aperçus disparaissant à l'horizon.

Les camarades firent cuire les œufs à la coque, et quand ils furent prêts, Kuik déclara que comme il avait chassé tout seul, il comptait avoir le droit de disposer à sa guise de son butin.

(A suivre.)

Bibliographie

LE MONDE MODERNE

Dans son numéro d'octobre, le Monde moderne commence la publication de Méditerranée, impressions de voyage inédites, de M<sup>lle</sup> LUCIE FELIX-FAURE. On sait la grande notoriété que la fille du feu Président de la République s'est acquise rapidement dans le monde littéraire. Cette œuvre nouvelle démontre pleinement que la faveur dont jouit son auteur ne doit pas être attribuée à son origine, mais bien à son réel talent.

Le même numéro du Monde Moderne contient : *Mariage d'amour*, nouvelle de Léon Berthaut (illustré). — *Un château historique*, par Hippolyte Buffenoir (illustré). — *Les Ponts extraordinaires*, par B. de la Motte (illustré). — *L'Œuf à la Christophe Colomb*, par Emile Hinzelin. — *Le 18 juin 1815*, par Winand Aerts (illustré). — *Le sérum antivenimeux du Dr Calmette*, par Georges Gays (illustré). — *Au pays des dentellières*, par Alph. Blanchon (illustré). — *Ateliers d'ouvriers infirmes*, par Jacques Boyer (illustré). — *Il y a longtemps*, nouvelle de M<sup>me</sup> Mathilde Serao. — *Heidelberg*, par A. Robida (illustré). — *Du Nord au Midi*, par H. Goret (illustré). — *Le Mouvement littéraire*, par B.-H. Gausseron. — *La Houille blanche*, par A. da Cunha (illustré). — *France et Canada*, par Gaston Rouvier (illustré).

Un morceau de musique : *III<sup>e</sup> Mazurka* d'Albert Renaud.

Un roman : *Le Prix du sang*, par Gustave Guillon.

Paris, 122, rue Réaumur et chez tous les Libraires.

SAINT-NICOLAS. — 23<sup>e</sup> année. Sommaire du n<sup>o</sup> 44 — du 30 septembre 1902.

Le Capitaine du Yucatan, par Salgari. — Histoire d'un dictionnaire latin, par J. Malassez. — La petite Belle, par Jean Barancy. — Louis XIV et Molière, par Meryem Cécil. — Le Vaisseau fleuri, par Edouard Maynial. — La beauté de la Nature, par Saadi. — Un ou deux ? par Tante Nicole. — Boîte aux Lettres. — Tirelire aux Devinettes.

Illustrations de P. GAMBA, A. BERTRAND, A. BIRCH, ALBERT GUILLAUME, L. RUDNICKI. Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris et chez tous les libraires.

Paris et Départements : six mois 10 fr. : un an 18 francs.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire, Paris, Sommaire du numéro 2375 du 5 octobre 1902.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

LUCHON : Retour du Roi Léopold de Belgique. Famille de colons russes en route pour la Mandchourie. — La France et l'Angleterre au Siam : Vue générale de Bangkok. — Le Palais du Roi au Siam. — Occupation de Kélanan. — Coolies montant les machines pour extraire l'or des sables de la rivière. — Portrait d'Emile Zola.

LA HOUILLE BLANCHE : Les Congressistes à l'usine de Claneau. — Usines sur la Romanche. — L'usine de Lancey, doyenne. — L'Usine de Champ. — Panne d'automobiles.

Centenaire de Kossuth : La Cérémonie. — Le Maire de Pesth.

Accident de chemin de fer à Arleux. Fête de Chipka : Leur répercussion dans les Balkans.

La ville de Catane : Vue de la mer.

BEAUX-ARTS : La Source au Cerfs, dessin de Karl Bodner.

Roman illustré : *L'Enjeu du Bonheur*, par M. Poncevrez.

Le numéro : 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 5 octobre 1902.

V<sup>o</sup> Nacla Courrier du dimanche. — A. Gélis Bouzerand : l'Abbé Chaumette. — Théodore Cahu et Louis Fo-rest : Vers la Paix (suite). — M<sup>me</sup> Stanislas Meunier : La Voisine (suite). — Paul de Sémant : Merveilleuses aventures de Dache (suite). — Charles Mérouvel : Bâtards (suite). — Le Comte Léon Tolstoï : Anna Karénina (suite). — Félicien Nacla : La collection pratique (suite). — Petite correspondance.



Printemps  
NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & C<sup>o</sup>, Paris  
L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique

CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions  
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son *Salon de Coiffure* (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « *Tout pour l'hygiène* » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTI-SEPTIQUE DU D<sup>r</sup> GELIS

Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n<sup>o</sup> 2 : 3 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursions sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre

chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay : première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2<sup>o</sup> Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres : première classe, de 0.1344. — Deuxième classe, de 0.09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1<sup>er</sup>, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaulin et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2<sup>me</sup>, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3<sup>me</sup>, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérazza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Lez-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie

(Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Garcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Confient (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) :

Agde (le Gran), Alet, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech (La Preste) Arreau-Cadéac (Vielle-Aure), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Pertus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espérazza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-l'Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Laloque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucate (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz, Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marignac-Saint-Béat (Lez, Val d'Aran), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefite-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molig), Quillan (Ginols, Carcanières, Escouloubre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encausse, Gantiès), Saint-Girons (Andinac Aulus) Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Siradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Confient (le Vernet, Thoès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Omnibus mis en vente par la C<sup>e</sup> d'Orléans

La Compagnie d'Orléans met en vente, à des prix très réduits, les quatre grand omnibus qui, avant le prolongement de sa ligne dans Paris, faisaient le service de ville.

Ces voitures sont en parfait état. Chacune d'elles contient 22 places, dont 14 à l'intérieur et 8 à l'impériale.

S'adresser pour visiter, au dépôt des Omnibus de la Compagnie situé boulevard de l'Hopital près de la gare de Paris-Austerlitz.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.